

### Livret d'accueil UFR SVTE

# Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement 2024-2028

#### Descriptif de la formation

La Licence mention « Sciences de la Terre et de l'Environnement » offre une formation généraliste dans les grandes disciplines des géosciences (minéralogie, pétrologie, paléontologie, tectonique, sédimentologie, sciences du sol, sciences de l'eau...) et de l'environnement complétées par des enseignements de mathématiques, physique et chimie. Cette formation permet à l'étudiant.e de suivre un cursus personnalisé identifié sous la forme de parcours (Géosciences ou Environnement) pour celles et ceux désireux de se spécialiser, ou sans identification de parcours si le souhait est de rester plutôt généraliste avec une progression dans l'acquisition des connaissances et des compétences.

Le semestre 1 propose des Unités d'Enseignement (UE)<sup>1</sup> disciplinaires obligatoires en Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE). Il permet à l'étudiant.e d'effectuer un choix éclairé pour l'une des deux mentions Sciences de la Vie ou Sciences de la Terre et de l'Environnement dès le semestre 2 de la première année.

Le semestre 2 de la Licence « Sciences de la Terre et de l'Environnement » comporte un certain nombre d'UE obligatoires, à la fois disciplinaires et transversales (anglais, statistiques, physique/chimie) ainsi qu'une UE au choix.

Les semestres 3 à 6 amèneront l'étudiant.e à construire son propre cursus de Licence par une sélection d'UE proposées dans un catalogue (voir annexe page 14). Les choix permettront de valider un des 2 parcours proposés dans la mention Sciences de la Terre et de l'Environnement : **Géosciences (G) ou Environnement (E)**. Chaque semestre propose une UE

<sup>1</sup> UE et module signifient la même chose

obligatoire de « Réussite Etudiante » pour aider l'étudiant.e à cheminer dans son cursus de Licence et à se projeter vers une poursuite d'études et/ou un métier.

### **Accompagnement pendant la formation**

Chaque étudiant.e de Licence à l'UFR SVTE est accompagné.e dans sa trajectoire de formation par un.e enseignant.e référent.e. L'objectif est d'aider l'étudiant.e à s'adapter à l'environnement universitaire et de guider chacun.e dans ses choix futurs d'UE pour définir un cursus en adéquation avec ses aspirations disciplinaires et/ou professionnelles.

#### La progression dans les connaissances

L'avancée dans le cursus de licence s'accompagne d'une progression dans les connaissances acquises. Celle-ci se matérialise par l'enchaînement d'UE disciplinaires (de spécialité) de plus en plus spécifiques (expertes) au cours des semestres. Ce schéma de progression implique deux choses importantes dans la trajectoire des études.

D'abord, l'existence de prérequis pour suivre certaines UE. D'un point de vue pratique cela signifie que, pour une suivre une UE donnée, il faut avoir suivi et validé au préalable une ou plusieurs autres UE de la même discipline (ou des disciplines proches) au cours de son parcours.

Ensuite, pour valider la Licence Sciences de la Terre (180 ECTS), il faut nécessairement suivre et réussir un ensemble d'UE disciplinaires, transversales et pré-professionnelles propres aux Sciences de la Terre et de l'Environnement (au minimum 120 ECTS) dont des UE de niveau expert (spécifiées aux S5 ou S6) pour un total de 48 ECTS au moins. En complément, des UE au choix de renforcement disciplinaire ou d'ouverture vers des disciplines extérieures devront être validées.

Le rythme de progression de l'étudiant.e peut être adapté selon ses contraintes, ses opportunités. Ainsi, les 180 ECTS nécessaires à l'obtention de la licence peuvent être obtenus en plus de trois années. De plus, si le calendrier des UE le permet, un.e étudiant.e peut s'écarter à la baisse ou à la hausse des 30 ECTS requis par semestre. Et, toujours si le calendrier des UE le permet, une même UE peut être choisie au semestre 4 ou au semestre 6 de la progression si les prérequis associés à cette UE sont remplis (idem pour des UE proposées en parallèle au semestre 3 et au semestre 5).

#### La progression des compétences

Six grandes compétences sont identifiées et associées aux deux parcours de la Licence :

- 1: CONTEXTUALISER UNE PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE
- 2 : CONCEVOIR UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE
- 3 : COLLECTER L'INFORMATION/LA DONNEE GEOLOGIQUE et ENVIRONNEMENTALE-DECRIRE
- 4: ANALYSER LES DONNEES
- 5: COMMUNIQUER
- 6 : IDENTIFIER SON RÔLE ET SES ATOUTS

Ces compétences constituent l'ossature de la démarche scientifique qu'un.e étudiant.e de licence sera en mesure de déployer avec la validation de son diplôme. L'acquisition de ces 6 grandes compétences se fera selon un schéma progressif au cours des 6 semestres. Chaque UE contribue à la progression et l'acquisition d'une ou plusieurs grandes compétences.

# Construction de son parcours de Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement

L'étudiant.e se voit proposer, dès le semestre 3, un catalogue d'UE qui lui permettra de construire un cursus personnalisé de Licence.

Une UE ou module est un ensemble d'activités d'apprentissage comportant des enseignements pratiques et théoriques. Elle donne lieu à des évaluations pour s'assurer de l'acquisition des connaissances et des compétences. Sa validation permet la capitalisation des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) associés.

La capitalisation de 180 ECTS est indispensable à l'obtention de la Licence Sciences de la Terre. Ces ECTS s'obtiennent en validant les différentes UE suivies. Ainsi, il est possible de capitaliser entre 0.5 et 3 ECTS selon l'UE et le semestre. Chaque UE au choix des semestres 3 à 6 permet d'acquérir 3 ECTS. Il est nécessaire de capitaliser 30 ECTS pour valider un semestre.

Chaque UE au choix est également rattachée par une « étiquette » à un ou aux 2 parcours de la Licence (G et/ou E). La validation finale d'un parcours s'obtient par la capitalisation d'un

minimum de 120 ECTS parmi les UE choisies portant l'étiquette du parcours correspondant sur les 180 nécessaires pour la validation de la Licence.

UE Expert : Il existe des UE très spécialisées appelées UE Expert qui ne sont proposées qu'aux semestres 5 et 6. Ainsi, l'obtention de la licence Sciences de la Terre et de l'Environnement nécessite de capitaliser au moins 48 ECTS issues de ces UE « Expert » des semestres 5 et 6.

Les étudiant.e.s ont la possibilité de suivre des UE de différents semestres sur une même période mais dans la mesure où les emplois du temps restent compatibles.

Pour valider la Licence Sciences de la Terre	Capitalisation de 180 ECTS	Capitalisation minimum de 48 ECTS UE expert
Pour valider un parcours	Parmi les 180 ECTS, au moins 120 ECTS capitalisés par la validation d'UE avec étiquette de ce parcours	
Pour valider un semestre	Capitalisation de 30 ECTS	

#### Catalogue des Unités d'Enseignement (UE)

L'ensemble des UE est présenté dans un catalogue indiquant les UE obligatoires et les UE au choix (voir annexe).

#### Deux exemples:

La validation de l'UE RE-101 (voir annexe) permet la capitalisation de 0,5 ECTS. Cette UE porte l'étiquette des 2 parcours de Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement Géosciences (G) et Environnement (E). Elle permet donc de comptabiliser les 0,5 ECTS dans le portefeuille de chacun des 2 parcours.

La validation de l'UE GPH-201 (G, E), elle, permet la capitalisation de 3 ECTS. Cette UE porte l'étiquette des parcours G et E permettant ainsi de reverser les 3 ECTS capitalisés dans le portefeuille des parcours G et E.

Les UE « expert » des semestres 5 et 6 sont identifiables par la lettre « E » à côté du code de l'UE. Par exemple, l'UE GRS-101E (G) au semestre 5 ou EAU-202E (E) au semestre 6 sont de niveau expert et permettent de capitaliser 3 ECTS par UE pour respectivement les parcours G et E.

Le contenu des UE est disponible sur le site AMETYS de l'Université de Bourgogne. https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/licence-lmd-XA/licence-sciences-de-la-terre-nouvelle-formation-LNN08G65.html

#### • Les UE par semestre

Les semestres comporteront un nombre défini d'UE obligatoires et d'UE au choix à suivre pour avoir la possibilité de capitaliser 30 ECTS par semestre et nécessaire à la validation de ce semestre.

ECTS capitalisables par semestre

Semestre 1	9 UE obligatoires	30 ECTS avec UE obligatoires	
Semestre 2	11 UE obligatoires et 1 UE au choix	27 ECTS avec UE obligatoires	3 ECTS avec UE au choix
Semestre 3	3 UE obligatoires et 8 UE au choix	6 ECTS avec UE obligatoires	24 ECTS avec UE au choix
Semestre 4	2 UE obligatoires et 9 UE au choix	3 ECTS avec UE obligatoires	27 ECTS avec UE au choix
Semestre 5	2 UE obligatoires et 9 UE au choix	3 ECTS avec UE obligatoires	27 ECTS avec UE au choix
Semestre 6	2 UE obligatoires et 9 UE au choix	3 ECTS avec UE obligatoires	27 ECTS avec UE au choix

Vous trouverez en annexe les différentes UE proposées au catalogue de la formation de Licence en Sciences de la Terre et de l'Environnement.

Pour chaque semestre, une liste d'UE au choix est proposée et l'étudiant.e devra sélectionner dans cette liste le nombre d'UE au choix qu'il souhaitera suivre. Le contenu des enseignements de ces UE est disponible sur le site AMETYS de l'Université de Bourgogne :

https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/licence-lmd-XA/licence-sciences-de-la-terre-nouvelle-formation-LNN08G65.html

 Les UE au choix par étiquette de parcours (alimentant en ECTS un ou des parcours de spécialisation)

L'annexe (page 14) présente les UE au choix (avec et sans étiquette de parcours) proposées aux différents semestres de la formation de Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement. Des UE au choix peuvent être étiquetées pour un seul des 2 parcours (exemple : UE CAR-201E ou EAU-202E) ou être étiquetées pour plusieurs parcours (exemple RMX-201). Le parcours associé à l'UE est identifiable par le code

couleur suivant:

BBM
SVT-ME
BCP
SVg
PCB
BEE
G

Si un.e étudiant.e de la mention Sciences de la Terre et de l'Environnement fait le choix de suivre des UE de la mention Sciences de la Vie avec uniquement les étiquettes BBM, BCP, BEE, SVT-ME et/ou SVg et donc sans les étiquette G et/ou E, ces UE sont considérées sans étiquette.

Par ailleurs, et conformément au référentiel commun des études de l'Université de Bourgogne, un.e étudiant.e de Licence peut valider une UE « engagement étudiant » durant son cursus. Cette UE peut revêtir des formes variées (UE explicitement estampillée engagement étudiant, autre implication). Il ne peut être suivi qu'une UE « engagement étudiant » par semestre et sans la possibilité de cumuler avec une UE transversale. Les informations sont accessibles sur le site de l'UFR SVTE <a href="https://ufr-svte.u-bourgogne.fr">https://ufr-svte.u-bourgogne.fr</a>, onglet Scolarité. Les informations sont accessibles sur le site de l'UFR SVTE <a href="https://ufr-svte.u-bourgogne.fr">https://ufr-svte.u-bourgogne.fr</a>, onglet Scolarité.

#### Le portefeuille pour définir son parcours

Pour rappel, il faut impérativement valider 180 ECTS pour obtenir la Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement et valider au moins 120 ECTS d'UE étiquetées pour un parcours donné (G ou E) pour le valider (voir le catalogue des UE en annexe). Parmi ceux-ci, 48 ECTS

devront être obtenus par la réussite à des UE de niveau expert proposées au cours des semestres 5 et 6 (identifiables par la lettre « E » à côté du code de l'UE).

Le portefeuille permettant de définir son parcours se présente sous la forme du tableau ci-après avec les 2 parcours de Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement. Ce tableau sera fourni aux étudiant.e.s pour construire leur parcours.

Tableau 1 : Portefeuille pour définir son parcours avec les UE obligatoires et ses UE au choix.

7421044	o. tereame pour	Parcours-Spécialité (ECTS)		
		Sans		
		G	Е	étiquette
Semestre 1	UE obligatoires			
1	Nombre ECTS S1			
Semestre 2	UE obligatoires			
Semestre 2	UE au choix			
N	lombre ECTS S2			
	UE obligatoires			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
Semestre 3	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
N	lombre ECTS S3			
	UE obligatoires			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
Semestre 4	UE au choix			
Comodito 1	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
N	lombre ECTS S4			
	UE obligatoires			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
Semestre 5	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
N	lombre ECTS S5			
	UE obligatoires			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
Semestre 6	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
	UE au choix			
N	lombre ECTS S6			
<del>-</del>	tel FOTO Lines :			
IC	tal ECTS Licence	L	<u> </u>	L

• Le remplissage du portefeuille pour définir son parcours : exemple d'un.e étudiant.e

Les UE obligatoires du semestre 1 permettent de capitaliser au total 30 ECTS. Comme ces UE sont obligatoires, elles portent les étiquettes des parcours G et E de la Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement ; cette règle s'impose à tous les semestres. Si ces UE obligatoires sont validées (comme dans l'exemple du tableau ci-dessous), les 30 ECTS apparaissent dans la ligne du semestre 1 dans toutes les colonnes des 2 parcours.

		Parcours-Spécialité (ECTS)		
		G	Е	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	
Nombre ECTS S1		30	30	0

Au semestre 2, la validation de l'ensemble des UE obligatoires octroie 24 ECTS. Les UE au choix TES-201 et SES-201 sans étiquette sont validées et alimentent la colonne sans étiquette de 6 ECTS. L'étudiant.e a bien capitalisé 30 ECTS au semestre 2.

		Parcours-Spécialité (ECTS)		
		G	E	Sans étiquette
Semestre 1 UE obligatoires		30	30	
	Nombre ECTS S1	30	30	0
	UE obligatoires	24	24	
Semestre 2	UE TES-201			3
	UE SES-201			3
Nombre ECTS S2		24	24	6

A cette étape du cursus et selon l'exemple du tableau, 60 ECTS (30 ECTS au S1 et 30 ECTS au S2) ont été capitalisés sur les 180 nécessaires à l'obtention de la Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement et 54 ECTS sur les 120 ECTS pour chacun des parcours de spécialisation.

Au semestre 3, les UE obligatoires validées permettent de capitaliser 6 ECTS pour tous les parcours. Les 8 UE au choix retenues et validées par l'étudiant.e alimenteront en ECTS les différents parcours selon les étiquettes portées par ces UE. Les choix de l'étudiant.e se feront

avec l'objectif de construire un parcours précis, de suivre des enseignements qui l'intéressent particulièrement et/ou de découvrir une discipline.

Dans l'exemple ci-dessous, l'étudiant.e choisit et valide les UE EAU-101 (E), MMT-101 (G, E), PAL-101 (G, E), GCH-102 (G, E), MIN-101 (G, E), PAY-103 (G, E), SED-101 (G, E) et BEE-102 (E) des deux parcours Sciences de la Terre et de l'Environnement. Toutes les UE au choix sont validées et alimentent de 3 ECTS les parcours associés à chacune des UE au choix.

		Parcou	ırs-Spécialité (	(ECTS)
		G	Е	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	
	Nombre ECTS S1	30	30	0
	UE obligatoires	24	24	
Semestre 2	UE TES-201			3
	UE SES-201			3
1	Nombre ECTS S2	24	24	6
	UE obligatoires	6	6	
	UE EAU-101 (3 ECTS)		3	
	UE MMT-101 (3 ECTS)	3	3	
	UE PAL-101 (3 ECTS)	3	3	
Semestre 3	UE GCH-102 (3 ECTS)	3	3	
	UE MIN-101 (3 ECTS)	3	3	
	UE PAY-103 (3 ECTS)	3	3	
	UE SED-101 (3 ECTS)	3	3	
	UE BEE-102 (3 ECTS)		3	
1	Nombre ECTS S3	24	30	0

Au semestre 4, les UE obligatoires validées permettent de capitaliser 3 ECTS pour tous les parcours. Les 9 UE au choix alimenteront en ECTS les différents parcours selon les étiquettes indiquées. Si le choix de l'étudiant.e se porte par exemple sur les UE PTS-201(G, E), GPH-201 (G, E), BGC-201 (E), TER-201 (G, E), STG-201 (G, E), OCE-201 (G, E), RES-201 (G, E), SIG-201(G, E) et BEE-208 (E) alors chaque UE alimente de 3 ECTS les parcours associés à l'UE correspondante.

		Parcou	ırs-Spécialité (	(ECTS)
		G	Е	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	
	Nombre ECTS S1	30	30	0
	UE obligatoires	24	24	
Semestre 2	UE TES-201			3
	UE SES-201			3
1	Nombre ECTS S2	24	24	6
	UE obligatoires	6	6	
	UE EAU-101 (3 ECTS)		3	
	UE MMT-101 (3 ECTS)	3	3	
	UE PAL-101 (3 ECTS)	3	3	
Semestre 3	UE GCH-102 (3 ECTS)	3	3	
	UE MIN-101 (3 ECTS)	3	3	
	UE PAY-103 (3 ECTS)	3	3	
	UE SED-101 (3 ECTS)	3	3	
	UE BEE-102 (3 ECTS)		3	
1	Nombre ECTS S3	24	30	0
	UE obligatoires	3	3	
	UE GPH-201 (3 ECTS)	3	3	
	UE PTS-201 (3 ECTS)	3	3	
	UE BGC-201 (3 ECTS)		3	
Semestre 4	UE TER-201 (3 ECTS)	3	3	
Semestre 4	UE STG-201 (3 ECTS)	3	3	
	UE OCE-201 (3 ECTS)	3	3	
	UE RES-201 (3 ECTS)	3	3	
	UE BEE-208 (3 ECTS)		3	
	UE SIG-201 (3 ECTS)	3	3	
١	Nombre ECTS S4	24	30	0

Aux semestres 5 et 6, les UE obligatoires sont validées avec la capitalisation de 2.5 ECTS par semestre. Dans notre exemple, l'étudiant.e a fait le choix de suivre ces 11 UE au choix au semestre 5 : GRS-101E (G), SIG-102E (G, E), STA-101E (G, E), PAL-102E (G, E), BGC-102E (E), GPH-102E (G, E), SOL-101E (E), TER-102E (G, E) et TER-103E (G, E).

Au semestre 6, les UE choisies sont : EAU-202E (E), HYG-201E (G, E), STA-202E (G, E), GCH-203E (G, E), SOL-202E (E), STG-202E (G), TER-204E (G, E), TER-205E (G, E) et BEE-222E (E).

		Parcours-Spécialité (ECTS)			
		G	Е	Sans étiquette	
Semestre 1	UE obligatoires	30	30		
	Nombre ECTS S1	30	30	0	
	UE obligatoires	24	24		
Semestre 2	UE TES-201			3	
	UE SES-201			3	
١	Nombre ECTS S2	24	24	6	
	UE obligatoires	6	6		
	UE EAU-101 (3 ECTS)		3		
	UE MMT-101 (3 ECTS)	3	3		
	UE PAL-101 (3 ECTS)	3	3		
Semestre 3	UE GCH-102 (3 ECTS)	3	3		
	UE MIN-101 (3 ECTS)	3	3		
	UE PAY-103 (3 ECTS)	3	3		
	UE SED-101 (3 ECTS)	3	3		
	UE BEE-102 (3 ECTS)		3		
1	Nombre ECTS S3	24	30	0	
	UE obligatoires	3	3		
	UE GPH-201 (3 ECTS)	3	3		
	UE PTS-201 (3 ECTS)	3	3		
	UE BGC-201 (3 ECTS)		3		
	UE TER-201 (3 ECTS)	3	3		
Semestre 4	UE STG-201 (3 ECTS)	3	3		
	UE OCE-201 (3 ECTS)	3	3		
	UE RES-201 (3 ECTS)	3	3		
	UE BEE-208 (3 ECTS)		3		
	UE SIG-201 (3 ECTS)	3	3		
1	Nombre ECTS S4	24	30	0	
	UE obligatoires	3	3		
	UE GRS-101E (3 ECTS)	3			
	UE SIG-102E (3 ECTS)	3	3		
	UE STA-101E (3 ECTS)	3	3		
0	UE PAL-102E (3 ECTS))	3	3		
Semestre 5	UE BGC-102E (3 ECTS)		3		
	UE GPH-102E (3 ECTS)	3	3		
	UE SOL-101E (3 ECTS)		3		
	UE TER-102E (3 ECTS)	3	3		
	UE TER-103E (3 ECTS)	3	3		
1	Nombre ECTS S5	24	27	0	
	UE obligatoires	3	3		
	UE EAU-202E (3 ECTS)		3		
	UE HYG-201E (3 ECTS)	3	3		
	UE STA-202E (3 ECTS)	3	3		
Compostra	UE GCH-203E (3 ECTS)	3	3		
Semestre 6	UE SOL-202E (3 ECTS)		3		
	UE STG-202E (3 ECTS)	3			
	UE TER-204E (3 ECTS)	3	3		
	UE TER-205E (3 ECTS)	3	3		
	UE BEE-222E (3 ECTS)		3		
١	Nombre ECTS S6	21	27	0	
To	otal ECTS Licence	147	168	6	
		•	-	•	

L'ensemble des UE au choix est validé permettant d'alimenter de 3 ECTS les parcours avec l'étiquette portée par chaque UE. Les UE au choix validées des semestres 5 et 6 sont des UE de niveau expert et ont donc permis de capitaliser plus de 48 ECTS ; condition nécessaire à la validation de la Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement et d'un parcours de spécialisation.

Dans notre exemple, l'étudiant.e obtient sa Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement avec l'acquisition de 180 ECTS avec plus de 48 ECTS capitalisés sous la forme d'UE « expert » et valide le parcours de spécialisation Environnement avec un nombre d'ECTS étiquetés le plus important et supérieur à 120.

#### Modalités de contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Pour les UE ou matières dont les évaluations sont prévues en Contrôle Terminal (CT) et Contrôle Continu (CC) :

Sans précision supplémentaire, les CT correspondent à une évaluation écrite et/ou orale selon les années et les enseignants responsables des sujets. Le CC n'est pas rattrapé en 2ème session et les notes de CC de la première session sont en conséquence conservées.

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de CC>= 12/20 dans les matières, UE, semestres non validés est automatique. Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes.

Pour les UE ou matières dont les évaluations sont uniquement prévues en Contrôle Continu Intégral :

Le Contrôle Continu Intégral (CCI) comprend plusieurs évaluations dont le calendrier est précisé au début de la séquence d'enseignement. Le CCI inclut une évaluation supplémentaire et facultative de seconde chance dont la note se substitue à la note du CCI initial correspondant et est prise en compte dans la moyenne du CCI.

Pour les UE ou matières dont les évaluations sont uniquement prévues en Contrôle Continu :

Le contrôle continu non intégral (CC) comprend également plusieurs évaluations dont l'organisation sera précisée au début de la séquence d'enseignement. Après la tenue du jury, une session de rattrapage est proposée aux étudiant.e.s avec une moyenne inférieure à 10 au

contrôle continu non intégral de l'UE ou matière prenant la forme d'une nouvelle évaluation pour laquelle la note obtenue se substitue à la moyenne des notes du contrôle continu initial concerné .

#### **ABSENCE AUX ENSEIGNEMENTS**

L'assiduité est obligatoire. Toute absence en cours, cours intégrés, TD, TP, séquence d'observation ou mise en situation professionnelle doit être signalée le plus rapidement possible et justifiée auprès de l'enseignant responsable et du secrétariat pédagogique dans un délai de deux jours ouvrables à compter de son retour.

#### **ABSENCE AUX EVALUATIONS**

Les absences aux examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu intégral et non intégral : l'équipe pédagogique proposera une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée.
- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal : défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu intégral et non intégral : défaillance (impossibilité de valider l'UE de l'année en cours)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal : défaillance (passage en session 2)

#### **COMPENSATION** (sous réserve de validation en Conseil d'Administration de l'uB)

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE (Unités d'Enseignement) pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Règles de compensation adoptées à l'UFR SVTE (sous réserve de validation en conseil d'Administration de l'uB) :

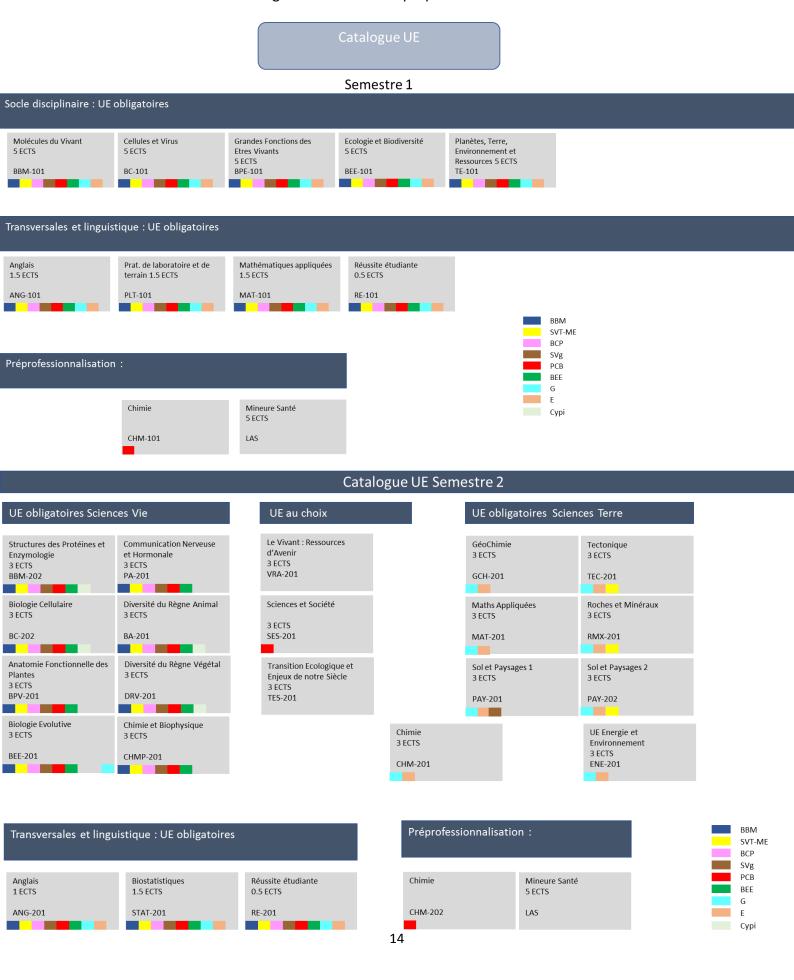
COMPENSATION des matières au sein d'une même UE

COMPENSATION des UE au sein d'un même semestre

NON COMPENSATION des semestres entre eux

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable ; c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

#### Annexe 1 : Liste des UE obligatoires et au choix proposées aux différents semestres









#### **INFORMATIONS PRATIQUES**



## SERVICE SCOLARITE UFR SVTE

Cheffe service	Mme Sandrine TOUSSAINT	Césure-handicap	sandrine.toussaint@u-bourgogne.fr	03 80 39 37 34
	Mme Aurélie WALS	LAS/PASS mineure SVT	aurelie.wals@u-bourgogne.fr	03 80 39 62 20
	Mme Emmanuelle LAVRADOR	Suivi des étudiants de Licence L1	secretariat.l2svte@u-bourgogne.fr	03 80 39 91 88
Secrétariat LICENCE	M. Hervé COZIAN	Suivi des étudiants de Licence 2 SVTE (BBP, BO, BG, BCB P, STE)	secretariat.l2svte@u-bourgogne.fr	03 80 39 50 33
	Mme Zohra DAHOU	candidatures CAMPUS France, E- candidat, gestion des absences, suivi des contrats pédagogiques	secretariat.l1svte@u-bourgogne.fr secretariat.l2svte@u-bourgogne.fr secretariat.l3svte@u-bourgogne.fr	03 80 39 62 09
	Mme Céline PETITJEAN (sauf mercredis)	Suivi des étudiants de Licence 3 SVTE (BBM, BO, BCP, BGSTU,STE)	secretariat.l3svte@u-bourgogne.fr	03 80 39 50 31
Planning LICENCE SV et MASTER SV	Mme Jacqueline NARDIN (sauf jeudis)	Planning - DAEUB - Auditeurs libres	planning-licencesvte@u-bourgogne.fr planning-savan@u-bourgogne.fr	03 80 39 50 34
	Mme Christelle BARBIER			03 80 39 50 34
Secrétariat Masters Environnement, Terre, Ecologie, Climatologie (ETEC)	Mme Agnès FABRE (sauf mercredi) Bureau 2C – 2ème palier aile sud	suivi des étudiants de master ETEC planning master ETEC	secretariat.etec@u-bourgogne.fr	03 80 39 63 50
Secrétariat Masters Santé, Végétal, Aliment, Nutrition (SAVAN)	Mme Yamina AIT TAGADIRT (sauf mercredis)	suivi des étudiants de master SAVAN	secretariat.msavan@u-bourgogne.fr	03 80 39 50 32

#### **AIDES AUX ETUDIANTS: COMMISSION SOLIDARITE ETUDIANTE**

Vous avez besoin d'un petit coup de pouce : la commission solidarité pourra vous accompagner

Aide au logement (pour les non boursiers), Aide alimentaire / produits d'hygiène, aide administrative et transport (dossier CAF, CPAM, titre de transport), soutien pédagogique, recherche de stage ou job étudiant, aide à la santé, boutique solidaire (dons de vêtements, vaisselle etc) ou bien encore aide à l'accès à la culture

Lien: https://ub-link.u-bourgogne.fr/commission-solidarite

#### Contacts:

Céline PETITJEAN	Référente solidarité à l'UFR SVTE	Bureau de la scolarité	celine.petitjean@u-bourgogne.fr	03.80.39.50.31
Centre de	Maison de l'étudiant	Bureau R01	accueil.solidarite@u-bourgogne.fr	07.64.74.05.37
solidarité	iviaison de l'étadiant	Esplanade Erasme	decaemsondante en bourgognem	07.04.74.03.37